

## Contexte de l'aménagement paysager

Histoire des jardins	Biologie / Ecologie	Gestion entreprise
----------------------	---------------------	--------------------

## Organisation de chantier

Management	Coordination de chantier	Planification de chantier
------------	--------------------------	---------------------------

## Mécanique

Outils	Utilisation	Maintenance
--------	-------------	-------------

## Entretien végétal

Taille	Soins	Tonte
--------	-------	-------

## Création

Engazonnement	Plantation	Maçonnerie
---------------	------------	------------

## Conduite d'engins

Terrassement	Entretien	Maintenance
--------------	-----------	-------------

## Projet professionnel

Filière Aménagements Paysagers	Techniques de recherche d'emploi	Communication professionnel
--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

95 % DES APPRENTIS SATISFAITS

## Renseignements

Directeur OFA -CFPPA:  
Emmanuel POCARD  
emmanuel.pocard@educagri.fr



Secrétariat apprentissage : Mercédès LOPEZ  
05 49 93 70 52—cfa.thure@educagri.fr  
Secrétariat formation adulte : Stéphanie LE TÉNIER  
05 49 93 70 53—cfppa.thure@educagri.fr

Référente handicap : Sonia FALLOURD  
sonia.fallourd@educagri.fr

Responsable pédagogique : Sylvain BIDEAU  
sylvain.bideau@educagri.fr

Responsable vie scolaire :  
Sandra PANTÉ  
sandra.pante@educagri.fr



Domaine des Chevaliers  
86540 Thuré



processus certifié

REpublique FRANCAISE

La institution qualité a été délivrée au titre de la compétence d'action suivante :

Actions de formation



**BP**

Aménagements Paysagers  
**apprentissage**

**OFA**

**Pôle de Formation  
Nat'Thuré Végétal**



# BTP - TRAVAUX DES AMENAGEMENTS PAYSAGERS

## Objectifs

Acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires à la maîtrise des techniques utilisées en aménagements, paysagers et à la communication en situation professionnelle. Cette formation répond aux nouvelles exigences en matière de sécurité sur les chantiers, de réalisation de travaux de qualité, de gestion durable des espaces.

## Conditions d'admission en apprentissage

- Être âgé de 16 à moins de 30 ans.
- Posséder un CAPa Jardinier Paysagiste ou un diplôme supérieur en lien avec le métier
- Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.

## Durée de la formation

- En apprentissage : 26 semaines en centre (910 heures) et 78 semaines en entreprise (2380heures).

## Délai d'accès à l'action de formation

Selon le calendrier déterminé par le CFPPA-OFA

## Diplôme visé, niveau et modalités d'évaluation

Le BP AP est un diplôme national de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture. Pour chaque Unité Capitalisable (UC), les connaissances sont évaluées en contrôle continu. Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres. Le diplôme est délivré lorsque les 6 UC sont obtenues.

## Financement formation par apprentissage

Formation financée par les OPCO pour les contrats privés, et par les collectivités territoriales pour les contrats publics.

## Rémunération

- En apprentissage : rémunération par l'entreprise suivant l'âge et l'année de formation.
- Formation adulte : rémunération possible (Conseil régional HSP, CPF, Pôle Emploi, le CPF de transition, Cap emploi,...) selon la réglementation en vigueur.

## Insertion professionnelle et poursuites d'étude

Salarié des entreprises paysagères ou dans d'autres structures, agent des services espaces verts des collectivités...Certificat de Spécialisation

## Au sein de l'établissement

- Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap,
- Restauration au self et possibilités d'hébergement,
- Salles informatiques,
- Plateau technique aménagements paysagers,
- Modalités pédagogiques : cours théoriques, Travaux Pratiques, auto-formation, positionnement et individualisation, Techniques de Recherche d'Emploi.

# CHEF D'ÉQUIPE

Un métier de soins et de précision qui requiert patience et anticipation.

## SON ROLE

Le jardinier paysagiste en entretien garantit un développement harmonieux et maîtrisé de l'aménagement végétal grâce à ses interventions régulières dans les jardins et les parcs, sur les toitures et les murs végétalisés. Il utilise sa connaissance des végétaux pour pérenniser un aménagement. Il intervient régulièrement pour s'assurer que les végétaux ne sont pas victimes de maladies. Il accompagne la croissance des plantes et assure le suivi de l'arrosage automatique. Il désherbe selon des méthodes respectueuses de la biodiversité. Il tond, bêche les massifs, ramasse les feuilles, effectue la taille des arbustes et massifs.

## DOMAINES D'INTERVENTION

- Il entretient et nettoie les terrasses en bois ou pavées, les murets et les autres éléments paysagers.
- Il veille au bon état de son matériel et au respect des règles de sécurité.
- Il est à l'écoute des attentes du client dont il est souvent le premier interlocuteur.

